

## **AMISSUR 2024**

AIDE MOSELLANE AUX INVESTISSEMENTS SPÉCIFIQUES À LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE

Maî	tre d'ouvrage :
Can	ton:
INTITULÉ DE L'OPÉRATION :  Objectifs poursuivis en matière de sécurité routière :	
LOCALISATION DU PROJET	
Rue(	s) concernée(s) :
Si plusieurs rues, sont-elles connexes ?	
	Oui
	Non (dans ce cas déposer autant de dossiers que de rues isolées)
Route Départementale concernée :	
	Oui Laquelle ?
	Non
AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ PRÉVUS	
	Signalisation horizontale et verticale de police
	Giratoires ; aménagements sécuritaires de carrefours
	Plateaux surélevés – coussins berlinois
	Zones 30 et zones de rencontre
	Équipements permettant une différenciation du trafic
	Chicanes – écluses
	Barrières et glissières de sécurité
	Feux tricolores
	Cinémomètres
	Réservé aux communes de moins de 2000 habitants :
	Cheminements doux à distance des axes de circulation
	Création de trottoirs concourant à la sécurisation des déplacements des usagers

#### PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET **DÉPENSES MONTANT HT MONTANT HT RECETTES** AMISSUR: **ÉTUDES: ÉTAT: RÉGION:** TRAVAUX: **AUTRE FINANCEUR: AUTRES: AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT:** TOTAL: TOTAL: Rappel: Les financements AMISSUR ne sont pas cumulables avec AMBITION MOSELLE ou les aides au titre des Projets Environnementaux. **DÉROULEMENT DU PROJET** Date prévue de commencement des travaux :

# Date prévue de fin des travaux : (transmission des justificatifs de réalisation au Département avant le **15 octobre 2025**) Nom du représentant légal : Personne référente sur le dossier : (Nom et coordonnées) : Fait à : Le: Cachet et signature :

#### Document à adresser avec les pièces annexes à :

Département de la Moselle Monsieur le Président du Département Direction du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires 1 rue du Pont Moreau - CS 11096 **57036 METZ CEDEX 1** 

> Pour toute information: tél: 03.87.78.07.13 courriel: amissur@moselle.fr

#### LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

- présent formulaire complété accompagné d'un courrier de demande de subvention
- La délibération du conseil municipal adoptant le projet et sollicitant la subvention
- La notice expliquant la problématique de sécurité
- Les devis
- Le(s) plan(s) nécessaire(s) à la compréhension de l'opération
- Les photographies de l'existant pour la bonne compréhension de la demande
- La situation juridique des terrains ou immeubles

### **Rappels**

Les **dossiers** <u>complets</u> doivent être adressés exemplaires par voie postale au Département de la Moselle, jusqu'au 15 avril 2024 inclus. Toute demande incomplète à cette date ou transmise après cette date sera irrecevable.

La décision d'attribution du Département doit obligatoirement précéder le commencement d'exécution de l'opération caractérisé par un devis ou un ordre de service de travaux signé par le représentant de la collectivité).

Les rénovations ou réhabilitations sont inéligibles si les équipements ou aménagements concernés ont moins de 10 ans.

Lorsque plusieurs aménagements ou équipements concernent un seul et même axe, un unique dossier est à déposer par le maître d'ouvrage.

Un dossier correspond à un projet comportant un programme de travaux de même nature, avec une continuité géographique et fonctionnelle avérée : si des travaux (hors signalétique horizontale ou verticale) concernent des voiries non connexes, il y a lieu de déposer autant de dossiers que de voiries.